

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS	p. 9
2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 29
3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p. 51
4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN	p. 81
5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL	p. 115
6# SOLIDARITÉS	p. 141
7# MOBILITÉS	p. 189
8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE	p. 217
9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME	p. 231
10# SPORTS	p. 247
11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON	p. 265
12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE	p. 269

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS p. 9

LABELS

- 1.1 - Essentiels d'Aveyron (Grands projets)
- 1.2 - Aveyron, terre de tournages
- 1.3 - Fabriqué en Aveyron

IMAGE

- 1.4 - Communication institutionnelle
- 1.5 - Communication de projets
- 1.6 - Communication opérationnelle
- 1.7 - Communication internationale / Coopération décentralisée

PARTENARIATS

- 1.8 - Contrat de Projets Aveyron- Territoires
- 1.9 - Aveyron Ingénierie
- 1.10 - Partenariats France Services

2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE p. 29

AGRICULTURE

- 2.1 - Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre
- 2.2 - Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer
- 2.3 - Échanges amiables
- 2.4 - Plateforme d'approvisionnement local
- 2.5 - Cuisines centrales
- 2.6 - Vers un Projet Alimentaire de Territoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.7 - Fonds de soutien aux territoires
- 2.8 - Politique départementale de l'habitat

3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE p. 51

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

- 3.1 - Eau potable
 - 3.2 - Assainissement collectif
 - 3.3 - Aménagement des rivières
- ### **# UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**
- 3.4 - Limiter l'imperméabilisation des espaces publics
 - 3.5 - Agir sur le patrimoine départemental
 - 3.6 - Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques
 - 3.7 - Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques – IRVE
 - 3.8 - Développement durable et amélioration du cadre de vie

UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

- 3.9 - Préservation et valorisation de la biodiversité
- 3.10 - Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles
- 3.11 - MICROPOLIS vitrine départementale
- 3.12 - Éducation à l'environnement et au développement durable
- 3.13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 3.14 - Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement

SOMMAIRE

4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN p. 81

UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

4.1 - Éducation artistique et culturelle

4.2 - Des livres et des bébés

4.3 - Talents d'Aveyron

RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

4.4 - Soutien à l'archéologie

4.5 - Soutien à la restauration du patrimoine protégé

4.6 - Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

4.7 - Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise

LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

4.8 - Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques

4.9 - Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

4.10 - Une offre culturelle numérique

4.11 - Informatisation des bibliothèques

4.12 - Ingénierie culturelle et territoires

4.13 - Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

4.14 - Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

4.15 - Offre culturelle départementale

5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL p. 115

JEUNESSE / ÉDUCATION

5.1 - Sectorisation des collèges

5.2 - Repas des collégiens

5.3 - Actions numériques pour la jeunesse

5.4 - Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !

5.5 - Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre

5.6 - Des parcours pour soutenir les jeunes « Projets Sac'ADO – Avenir – Aveyron »

5.7 - L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des aveyronnais

5.8 - 1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir – Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures

IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

5.9 - Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges

5.10 - Politique immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI

5.11 - Centre départemental de supervision

SOMMAIRE

6# SOLIDARITÉS	p. 141
6.1 - Développement social et local et innovation territoriale	
6.2 - Afficher la solidarité du Département envers les familles	
6.3 - Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales	
# ENFANCE ET FAMILLE	
6.4 - Renforcer les actions de prévention petite enfance	
6.5 - Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse	
6.6 - Valoriser le métier de « famille d'accueil »	
6.7 - Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants	
6.8 - Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés	
# EMPLOI ET INSERTION	
6.9 - Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement	
6.10 - Aveyron recrute dans le médico-social	
6.11 - Droits et devoirs des bénéficiaires du RSA	
6.12 - Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion	
# VIEILLESSE ET HANDICAP	
6.13 - Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées	
6.14 - Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge	
6.15 - Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie	
6.16 - Soutenir et moderniser les EHPAD	
6.17 - Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées	
6.18 - Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap	
7# MOBILITÉS	p. 189
# INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	
7.1 - Modernisation du réseau routier départemental	
7.2 - RN88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron	
7.3 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI	
7.4 - Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération	
7.5 - Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département	
7.6 - Elargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h	
# MOBILITÉS DOUCES	
7.7 - Schéma directeur départemental des mobilités douces	
7.8 - Doter le patrimoine départemental de mobilités douces	
7.9 - Aménagements cyclables	
7.10 - Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité	
# TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE	
7.11 - Un département ouvert vers l'extérieur	

SOMMAIRE

8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE p. 217

NUMÉRIQUE

- 8.1 - Développement du Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
- 8.2 - Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité
- 8.3 - Lutte contre l'exclusion numérique
- 8.4 - Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

INNOVATION / ÉNERGIES

- 8.5 - Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation
- 8.6 - L'énergie et le développement durable

9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME p. 231

- 9.1 - Destination Aveyron
- 9.2 - Identifier et attirer de nouveaux talents
- 9.3 - Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron

10# SPORTS p. 247

- 10.1 - Sport des jeunes-santé par le sport
- 10.2 - Sport pour tous-santé par le sport
- 10.3 - Sport de nature et tourisme
- 10.4 - Sport et comités sportifs départementaux
- 10.5 - Sport et évènements
- 10.6 - Sport et clubs
- 10.7 - Sport et élite
- 10.8 - Sport et qualité de vie locale
- 10.9 - Sport et infrastructures

11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON p. 265

- 11.1 - Mise en place du conseil citoyen à l'échelle départementale
« L'Assemblée pour l'Aveyron »

12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE p. 269

FINANCES

- 12.1 - Prospective budgétaire
- 12.2 - Contrôle / conseil de gestion
- 12.3 - Mobilisation de fonds européens

RESSOURCES HUMAINES

- 12.4 - Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés
- 12.5 - Recrutement
- 12.6 - Valorisation des compétences
- 12.7 - Connaissance des métiers et missions
- 12.8 - Apprentissage / alternance
- 12.9 - Marque employeur
- 12.10 - Maintien de l'employabilité
- 12.11 - Personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 12.12 - Médecine scolaire
- 12.13 - Personnel des collègues

ÉDITO



En mai dernier, partout en Aveyron, dans chaque canton, les Aveyronnais ont été invités à prendre part à un temps fort de notre vie démocratique locale, à échanger, puis à choisir, un binôme de conseillers départementaux pour siéger à l'Assemblée du Département. L'Aveyron a massivement manifesté son désir d'un projet d'avenir, porté par une équipe renouvelée. Les Aveyronnais ont aussi signé leur goût immodéré du rassemblement et de la cohésion.

C'est avec ces messages vissés au coeur que l'équipe d'élus du Département s'est attelée dès le 1er juillet à la tâche passionnante d'écriture du projet de mandature pour les sept années qui arrivent. Trois préoccupations fondamentales ont guidé les élus pas à pas :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

Les nouveautés de ce mandat sont nombreuses, et témoignent de l'énergie et de la volonté qu'élus et équipes ont en partage.

De tous temps, l'Aveyron a su dompter ses fragilités en faisant des atouts et en promouvant partout une image de dynamisme et de détermination. Pour aller plus loin dans ce dessein, l'Agence départementale réunissant tourisme et attractivité sera officiellement opérationnelle en 2022.

Sans négliger l'attention que nous portons aux personnes les plus fragiles, il est nécessaire de miser sur une jeunesse longtemps laissée sur le bas-côté, avec des ambitions en matière de citoyenneté, d'éducation, de sport, sur tout ce qui fait l'adulte en devenir.

L'Agence Départementale du Sport, enrichie par de multiples partenariats, permettra de relever le défi qu'impose ce besoin d'accessibilité aux pratiques sportives pour tous. Il en est de même pour la politique culturelle, élément indispensable de cohésion sociale, dont la transversalité dans nos territoires ruraux représente un objectif important que nous partageons avec l'État et les collectivités.

L'attractivité de ces territoires passe par l'achèvement du désenclavement de nos réseaux routiers et le déploiement du numérique.

Nous tenons à encourager et mettre en valeur les initiatives innovantes, créatrices de richesses, à travers l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

À l'heure où nous espérons sortir d'une crise sanitaire douloureuse, permettre à tous de trouver un emploi, sa place dans notre société, de pouvoir assumer ses besoins est une priorité ; avec les services de l'État et les acteurs de l'insertion, nous voulons apporter notre contribution aux besoins de recrutement évidents des entreprises du territoire et valoriser le potentiel des personnes employables. A chaque fois que c'est nécessaire, c'est aussi à l'extérieur que nous irons chercher ces forces vives, en accompagnant les actifs qui feront le choix de l'Aveyron.

L'Aveyron – notre bien commun – est souvent perçu comme un joyau préservé des affres des années folles de la suractivité. Pour autant, notre environnement est à préserver, en particulier autour de notre richesse hydrique, sans jamais entraver le nécessaire essor de nos activités, agricole, économique, commerciale, entrepreneuriale, touristique. Ce projet se veut garant de cet équilibre subtil.

Le Département, c'est d'abord et avant tout un vecteur de solidarités : dès les premiers jours de juillet, nos politiques en faveur des plus faibles, des personnes en situation de handicap, des seniors dépendants, des mineurs en difficulté, ont été au centre de nos attentions : l'Aveyron veut proposer à chacun un modèle inédit de suivi et d'accompagnement, et être soutenu nationalement dans ces initiatives.

C'est aussi en nuanciant le soutien aux territoires – différents et nombreux – qui composent le département – que l'Aveyron veut jouer son rôle de catalyseur. Une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « Contrat de Projets Aveyron Territoires » mettra en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

C'est à la sagacité de chaque aveyronnais que nous soumettons ce travail, avec l'expression de notre dévouement et de notre volonté aigüe de le servir au mieux. Afin d'ouvrir une fenêtre supplémentaire sur l'indispensable concertation que les Français appellent partout de leurs vœux, « L'Assemblée pour l'Aveyron » favorisera la participation directe et active de tous les citoyens à la politique de leur département.

C'est ensemble que nous atteindrons ces objectifs ; c'est pour vous que nous mettrons tout en oeuvre pour y parvenir.

Arnaud VIALA
Président du Département

L'Aveyron
se bouge!
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #6

SOLIDARITÉS



#6 SOLIDARITÉS

Développement social local
et innovation territoriale

Afficher la solidarité du Département
envers les familles

Renforcer la lutte contre
les violences conjugales
et intrafamiliales

#ENFANCE ET FAMILLE

Renforcer les actions
de prévention petite enfance

Développer des actions
de prévention en direction
de la jeunesse

Valoriser le métier
de « famille d'accueil »

Accompagner les enfants
à difficultés multiples
et leurs accueillants

Prise en charge des Mineurs
Non Accompagnés

#6 SOLIDARITÉS

#EMPLOI ET INSERTION

Mobilisation pour l'emploi,
l'insertion et le recrutement

Aveyron recrute
dans le médico-social

Droits et devoirs
des bénéficiaires du RSA

Partenariats et proximité
avec les acteurs de l'insertion

#VIEILLESSE ET HANDICAP

Expérimentation plateforme
de prise en charge globale
des personnes âgées

Maintien à domicile : innover pour
améliorer la prise en charge

Politique de l'habitat pour les
personnes en perte d'autonomie

Soutenir et moderniser les EHPAD

Conforter et développer
le dispositif de coordination des
parcours des personnes âgées

Améliorer la réponse
de proximité aux usagers
en situation de handicap

#6 SOLIDARITÉS

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Développement social local et innovation territoriale	Les Aveyronnais et en particulier les personnes en difficultés sociales	Renforcer l'inclusion et la cohésion sociale.	#6.1
Afficher la solidarité du Département envers les familles	Les familles aveyronnaises	Faire connaître l'action et les services du Département en direction des familles.	#6.2
Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales	Les familles aveyronnaises	Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.	#6.3

#ENFANCE ET FAMILLE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Renforcer les actions de prévention petite enfance	Les familles aveyronnaises et les jeunes enfants	Organiser et renforcer nos interventions de prévention auprès de la petite enfance.	#6.4
Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse	Les familles aveyronnaises et les adolescents	Organiser nos interventions de préventions auprès des adolescents et les accompagner dans leur vie de jeune adulte.	#6.5
Valoriser le métier de « famille d'accueil »	Les assistants familiaux, les équipes ASE et les mineurs protégés	Améliorer les conditions de travail des assistants familiaux, maintenir ce dispositif d'accueil, offrir des prises en charge de qualité aux mineurs protégés .	#6.6

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants	Les familles et les enfants, les équipes ASE, les accueillants	Améliorer les prises en charge partenariales des situations les plus complexes, sécuriser les pratiques des intervenants.	#6.7
Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés	Les Mineurs Non Accompagnés	Confirmer la volonté de garantir l'intégration des MNA confiés à la collectivité.	#6.8

#EMPLOI ET INSERTION

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement	Les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi	Favoriser le recrutement par les entreprises et le retour à l'emploi.	#6.9
Aveyron recrute dans le médico-social	Toute personne en situation d'insertion Les établissements et services employeurs	Accompagner les établissements et services face à leurs difficultés de recrutement.	#6.10
Droits et devoirs des allocataires du RSA	Les bénéficiaires du RSA	Intensifier les démarches d'insertion sociale et professionnelle.	#6.11
Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion	Public en situation d'insertion	Soutenir les professionnels et les partenaires qui accompagnent les publics en insertion.	#6.12

#VIEILLESSE ET HANDICAP

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées	Personnes âgées	Renforcer et améliorer la prise en charge des personnes âgées.	#6.13
Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge	Les séniors, les personnes en situation de handicap, leurs aidants	Renforcer la politique départementale du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et répondre à leurs besoins.	#6.14
Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie	Les séniors et les personnes en situation de handicap	Permettre aux personnes en perte d'autonomie de bien vivre à leur domicile en leur proposant des modes d'habitat adaptés.	#6.15
Soutenir et moderniser les EHPAD	Les personnes accueillies en établissement et leurs accompagnants	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées et d'accompagnement par les équipes. Garantir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins.	#6.16
Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées	Les seniors et leur entourage	Consolider les dispositifs de coordination pour garantir un accompagnement adapté.	#6.17
Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap	Les personnes en situation de handicap	Garantir un accueil et un accompagnement de proximité.	#6.18

#6 SOLIDARITÉS

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 donne compétence aux Départements pour promouvoir la solidarité sociale et la cohésion territoriale sur le territoire départemental. L'article 94 de cette loi précise : « Le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants et l'autonomie des personnes. Il a également compétence pour faciliter l'accès aux droits et services des publics dont il a la charge.

Le rôle du Département, chef de file en matière d'action sociale et médico-sociale, est depuis lors renforcé et élargi à la notion de développement social local.

Les missions essentielles du Département en matière de Solidarités ont été particulièrement mises en lumière lors de la crise sanitaire COVID-19. La collectivité a accompagné l'ensemble des acteurs des solidarités dans cette période extrêmement difficile, a soutenu les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les EHPAD, les bénéficiaires du RSA, les établissements et services d'accueil de personnes en situation de handicap ou d'enfants placés, et a reconnu le travail des salariés de ce secteur en 1^{ère} ligne lors de la crise.

Lors de la mandature 2021-2028, au vu de son rôle de chef de file et au regard des besoins des Aveyronnais les plus fragiles à la sortie de la crise, le Département a pour ambition de renforcer ses politiques sociales et d'innover en matière de réponses et d'interventions sociales. L'action de la collectivité s'inscrira dans un cadre partenarial constructif, avec une volonté commune des acteurs aveyronnais de l'action sociale de lutter contre la précarité, l'isolement et d'accompagner les plus fragiles.

Ces nouvelles orientations s'adosent au socle de compétences de la collectivité fixées par la loi et déployées au quotidien en direction des Aveyronnais. Elles seront intégrées au sein des différents schémas pluriannuels (autonomie, enfance-famille, insertion, majeurs vulnérables), définis par le code de l'action sociale et des familles. Ils feront l'objet d'une révision en début de mandature, à travers une large concertation.

Les services sociaux de proximité, forts de près de **400 agents**, intervenants dans les **6 Maisons des Solidarités Départementales, à domicile** ou au sein des **60 permanences sociales** sur l'ensemble du territoire aveyronnais, poursuivront l'accompagnement des Aveyronnais les plus fragiles, et contribueront à la mise en œuvre du projet de mandature.

Ce projet de mandature se décline par des interventions de la collectivité tout au long de la vie. En premier lieu, l'enfance et la famille, avec notamment le renforcement des actions de prévention en direction de la petite enfance et de la jeunesse, et la promotion du métier d'assistant familial.

Ensuite, les problématiques de recrutement étant un frein à la reprise économique en Aveyron, le retour à l'emploi des personnes en insertion sera une priorité, avec une mobilisation de tous les acteurs de l'Aveyron sur le recrutement.

Par ailleurs, au vu de ses caractéristiques et du vieillissement de sa population, l'Aveyron sera un territoire d'innovation pour l'autonomie. L'approche globale et humaine de la prise en charge sera au cœur des actions de la mandature en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'expérimentation d'une plateforme de prise en charge globale des personnes âgées permettra de tester un nouveau modèle d'accompagnement de proximité du parcours, dans une logique de continuum de prise en charge.

Dans cette optique, une véritable politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie sera instituée, le maintien à domicile sera renforcé, et les EHPAD modernisés. Les réponses de proximité aux personnes en situation de handicap seront développées, avec une humanisation de leur prise en charge.

L'action sociale de proximité sera renforcée, avec des projets locaux de développement social local et d'innovations territoriales, en mobilisant les leviers offerts par la culture, le sport, les actions intergénérationnelles et les partenariats pour améliorer l'accompagnement des plus fragiles et la cohésion sociale.

Enfin, le Département poursuivra son action en direction des majeurs vulnérables. Le schéma départemental, récemment renouvelé, fixe les modalités de coordination entre les 25 partenaires signataires et d'amélioration des réponses à ces situations souvent complexes. En tant que chef de file de l'action sociale, la collectivité animera le réseau des partenaires intervenant sur ces situations et mobilisera ses services de proximité pour protéger les Aveyronnais les plus fragiles. Également, la collectivité maintiendra son action en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

#6.1 DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL ET INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE

Le développement social local est une réponse adaptée à mettre en œuvre en complément de l'action individuelle pour bien appréhender les besoins des publics ; il peut être défini comme un processus de transformation qui vise l'amélioration des conditions de vie individuelles ou collectives et qui renforce la cohésion sociale sur un territoire défini.

Il suppose ainsi le décloisonnement des politiques publiques et l'innovation, il implique des pratiques de co-construction.

OBJECTIF

Chef de file du développement social local, le Département a pour objectif d'engager des démarches sur les territoires en mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires d'allocations, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources disponibles, afin de faire émerger des projets locaux innovants permettant de renforcer l'inclusion et la cohésion sociale.

NATURE DE L'OPÉRATION

Le programme développement social local et innovation sociale territoriale se déclinera en 5 dispositifs :

1/ Culture et lien social

Les publics fragiles ont des difficultés d'accès à la culture, et les programmeurs, les associations culturelles et les artistes méconnaissent ces publics et ont des difficultés à les intégrer. Face à ces constats, l'ambition du Département est de proposer un dispositif d'accompagnement visant à :

- Promouvoir le rôle de la pratique artistique comme levier de remobilisation, de développement personnel, d'insertion sociale et de citoyenneté pour les publics en difficulté sociale,
- Rendre les personnes accompagnées actrices d'un projet culture et lien social réfléchi et coconstruit en mobilisant les acteurs d'un territoire (élus, institutionnels, associations, artistes, habitants...),
- Contribuer à l'autonomie des participants par une reconnaissance et une valorisation de leurs aptitudes,
- Favoriser le vivre ensemble autour de projets culturels sur les territoires : transversalité et décloisonnement des services (ex : favoriser l'ouverture des établissements sur la vie locale ; mixer les publics-intergénérationnel à travailler ; croisement de publics : jeunes en difficulté/personnes âgées...).

En particulier, des projets pluriannuels « culture et lien social » seront définis avec les établissements médico-sociaux.

2/ Sport et lien social

Le dispositif vise à faire émerger des actions coconstruites entre acteurs du sport et de l'action sociale (en particulier le monde associatif), au service du développement local, de la cohésion sociale et de tous les Aveyronnais.

Des actions seront initiées, avec pour objectifs de favoriser l'ouverture du mouvement sportif et le développement personnel des publics en difficultés.

3/ Projets intergénérationnels

Ce nouveau programme d'actions affirme le choix de la collectivité d'encourager et valoriser les actions intergénérationnelles : il s'agit d'impliquer les jeunes, les seniors et/ou les personnes en situation de handicap dans des initiatives partagées selon le principe du faire ensemble pour mieux vivre ensemble.

L'objectif est de maintenir du lien social pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap et ainsi de contribuer au « mieux vieillir ». L'intergénérationnel amène un croisement des regards portés sur chacun, il développe la bienveillance et le respect; il est source d'enrichissement mutuel basé sur l'échange et la réciprocité.

Des conventionnements pourront être mis en place entre des établissements scolaires - collèges prioritairement - et des établissements d'accueil, structures ou associations intervenant auprès de ces publics.

En coordination avec les politiques jeunesse, diverses thématiques pourront être choisies en support de ces projets : santé, alimentation, développement durable, numérique, vie civique par exemple.

4/ Les projets de territoire d'action sociale et l'innovation sociale territoriale

Les projets de territoire d'action sociale visent à décliner à l'échelle locale une partie des politiques sociales départementales, avec une approche de développement social local. Ils proposent un cadre pour l'émergence d'une action sociale de proximité en réponse aux besoins territoriaux spécifiques et en coordination avec les acteurs présents localement.

Les projets de territoire 2019-2021 seront prorogés en 2022 afin de finaliser les actions en cours. Ils feront ensuite l'objet d'un bilan.

A l'appui de ce bilan, de nouvelles méthodes d'intervention seront proposées par la collectivité pour faire émerger des projets d'innovation sociale en vue d'améliorer les prises en charge et de contribuer à la cohésion sociale.

5/ Trophées des Solidarités

Chaque Aveyronnais de tout âge et de tout horizon peut contribuer de diverses manières à la création ou à la préservation du lien social sur notre territoire, en développant des initiatives solidaires en faveur de ses concitoyens.

Par ces Trophées, le Département souhaite valoriser les engagements des Aveyronnais en mettant à l'honneur les personnes, les associations et les établissements scolaires qui mènent, parfois dans l'ombre, des actions de solidarité en faveur des jeunes, personnes âgées, handicapées, isolées ou en situation précaire. Une attention particulière sera accordée aux actions innovantes.

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes en difficulté sociale accompagnées par le Département, par des établissements et structures associatives intervenant dans le champ social : bénéficiaires de minima sociaux, jeunes ou familles en difficulté, personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement, personnes âgées isolées à domicile ou en établissement...

PARTENAIRES

L'ensemble des forces vives des territoires : collectivités territoriales, institutions, structures associatives, tissu associatif local, clubs sportifs, programmateurs culturels, artistes, habitants...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Promotion du développement social local et de l'innovation sociale auprès des acteurs du territoire,
Ingénierie du Département pour animer les 4 dispositifs et accompagner les porteurs de projets,
Organisation de journées professionnelles thématiques annuelles pour favoriser le partage d'expérience et l'innovation,
Conventions de partenariat avec les porteurs de projets : soutien financier et en ingénierie aux opérations, suite à appels à projets,
Édition annuelle des Trophées des Solidarités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Action Sociale Territoriale et du Développement Social Local

#6.2 AFFICHER LA SOLIDARITÉ DU DÉPARTEMENT ENVERS LES FAMILLES

OBJECTIF

Donner de la visibilité sur l'action du Département envers les enfants et les familles.

NATURE DE L'OPÉRATION

Actions de communication auprès du public sur les dispositifs portés par le Département et mises en œuvre par les professionnels médico-sociaux du Département.

Informé sur les offres d'accompagnement disponibles sur le territoire par le Département et ses partenaires, les structures qui les portent, les interlocuteurs à contacter, les conditions d'accès.

BÉNÉFICIAIRES

Ensemble des familles aveyronnaises.

PARTENAIRES

Intercommunalités, communes et CCAS, associations locales et partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine de la solidarité.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Un groupe de travail sera mis en place pour définir des actions et supports de communication. Les pistes de travail suivantes sont identifiées :

- Nouveaux outils de communication en ligne (témoignages vidéos, etc.),
- Journées portes ouvertes ou actions de type Forum regroupant les principaux acteurs de terrain,
- Aller au contact des familles pour présenter l'offre de services de proximité des Maisons des Solidarités Départementales.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction de la Communication

#6.3 RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

OBJECTIF

Dans le prolongement des missions relevant de la compétence de la collectivité, et notamment des services de la PMI, de la protection de l'enfance et de la famille, de protection des majeurs vulnérables, le Département souhaite renforcer son implication dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

NATURE DE L'OPÉRATION

À ce titre et dans le cadre des politiques sociales territoriales, afin d'être pleinement engagé auprès de ces victimes, le Département contribuera à la mise en place d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.

Cette fonction permet une meilleure coordination entre les champs du travail social et de sécurité publique, et également d'identifier les besoins sociaux des familles et des mineurs révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre, dont les situations sont rarement portées à la connaissance du Département.

Les travailleurs sociaux reçoivent la victime, l'écoutent et l'accompagnent dans toutes ses démarches, afin de lui permettre de trouver des solutions concrètes s'agissant de l'hébergement, des contraintes financières, etc.

Leurs principales missions (circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un cadre de référence) :

- Orienter et conseiller les personnes signalées par les services de police et de gendarmerie,
- Faire le relais entre les services de police, de gendarmerie et les services sociaux,
- Éventuellement accueillir les victimes ou les personnes en situation de détresse sociale repérées lors d'une intervention de police ou de gendarmerie.

BÉNÉFICIAIRES

Familles aveyronnaises, victimes de violences.

PARTENAIRES

État, Conseils locaux (ou intercommunaux) de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans un premier temps, il est proposé d'expérimenter le dispositif dans les centres urbains. Les modalités d'intervention de la collectivité seront précisées dans ce cadre.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6 ENFANCE ET FAMILLE

Au cœur des compétences du Département, la prévention et la protection de l'enfance représentent un enjeu fort au regard de leurs objectifs. Elles s'inscrivent dans une des priorités absolues du Département, à savoir la protection et l'épanouissement de la jeunesse du territoire.

En tant que chef de file en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Département associe l'ensemble des intervenants et des partenaires de l'Aveyron à la réalisation des actions. L'évolution des besoins et des profils des enfants en situation de risque de danger ou de danger appelle à une approche sans cesse renouvelée. Les particularités de notre territoire vaste et étendu avec des zones de ruralité et les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social viennent alimenter nos réflexions et notre volonté d'élaborer des réponses innovantes, souples, modulables.

La prévention est un axe majeur de la protection de l'enfance sur laquelle la loi de 2007 a mis l'accent, renforcée par celle de 2016. La prévention vise à prévenir le plus précocement possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets. Elle intervient auprès des enfants, des jeunes et des familles soit en réponse à des besoins identifiés, soit à visée de sensibilisation. La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes pour le développement de l'enfant et la santé de l'adulte qu'il deviendra. Le Département souhaite confirmer son engagement en faveur de la santé et du développement du jeune enfant et de l'accompagnement de ses parents. A ce titre, il renforcera et développera des actions de soutien à la parentalité et en faveur de la petite enfance. Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un acteur central, il est le pivot d'un partenariat local œuvrant auprès de la petite enfance.

Au-delà de la petite enfance, le Département fait le choix de développer des actions de prévention et d'accompagnement de la jeunesse. L'objectif est de favoriser de meilleures conditions de vie, un accès aux droits pour tous, et de les accompagner dans leurs premiers pas de vie de jeune adulte.

Concernant les actions de protection de l'enfance, afin de garantir la protection et des conditions de bons développements des enfants, des mesures d'Aide Sociale à l'Enfance sont mises en œuvre et parmi elles des mesures administratives ou judiciaires d'accueil. Ces dernières années le nombre d'enfants accompagnés par nos services a augmenté notamment en lien avec la prise en charge de Mineurs Non Accompagnés (MNA). Confronté à cette arrivée massive, sans anticipation, le Département a dû faire face dans l'urgence à de nombreuses difficultés tant sur le plan humain, organisationnel que financier. Nos efforts ont porté leurs fruits et nous observons une bonne intégration de ces jeunes dans le tissu social local. Nous devons maintenir nos efforts et nos actions pour répondre aux besoins spécifiques de ce nouveau public.

En Aveyron, 65 % des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance sont en familles d'accueil. Or, dans les cinq prochaines années, plus de 40 % des assistants familiaux feront valoir leurs droits à la retraite. Le Département mène une politique d'attractivité pour ce métier. Il convient de confirmer cette volonté et d'améliorer les conditions de travail des assistants familiaux recrutés.

Par ailleurs, les familles d'accueil comme l'ensemble des accueillants au titre de la protection de l'enfance sont en difficultés dans l'accueil des enfants présentant des difficultés multiples. Afin d'accompagner les enfants et leurs familles, de soutenir les accueillants et les équipes d'Aide Sociale à l'Enfance des propositions sont formulées. Il est proposé la création d'une équipe mobile, la coordination du partenariat pour une responsabilité partagée autour de ces situations sensibles et la définition du périmètre d'intervention de nos professionnels.

Il conviendra de coordonner et d'intégrer ces orientations dans les différents travaux en cours : schéma enfance et famille 2018-2022, contractualisation nationale de la prévention et de la protection de l'enfance, schéma des services aux familles.

#6.4 RENFORCER DES ACTIONS DE PRÉVENTION PETITE ENFANCE

OBJECTIF

Renforcer l'engagement du Département dans ses compétences d'actions de prévention de risque de danger pour les enfants et notamment auprès des plus jeunes.

NATURE DE L'OPÉRATION

Renforcer l'intervention des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans le domaine de la prévention et de la petite enfance,

Favoriser l'accès aux familles à un mode de garde pour leur jeune enfant et promouvoir le métier d'assistante maternelle,

Élaborer un plan d'actions en faveur des 1 000 premiers jours de l'enfant et structurer un dispositif type « Maison des 1 000 premiers jours de l'enfant » sur l'intégralité du territoire,

Développer une politique de recrutement des professionnels de santé, en lien avec la démarche recrutement,

Apporter des réponses innovantes et souples en matière de prévention auprès des familles et auprès des assistants familiaux,

Développer un soutien ponctuel et un relais au domicile des familles et au domicile des familles d'accueil,

Mettre en place une équipe médicosociale mobile de la collectivité.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises et leurs enfants,

Les professionnels petite enfance : assistante maternelle, PMI,

Les professionnels de l'ASE : équipe de terrain et assistants familiaux.

PARTENAIRES

Professionnels de santé, Maison de santé, Hôpitaux, assistantes maternelles, structures petite enfance et relais petite enfance, Caisse d'Allocations Familiales, organismes de formation, Communes et intercommunalités, associations locales et associations d'intervention à domicile, Éducation Nationale, ordres professionnels, sage-femmes, médecins, infirmiers...

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 - Les interventions PMI

- Élaborer un projet de santé publique du service de protection maternelle et infantile et de planification familiale constitué à partir d'un état des lieux des problématiques et des dispositifs de santé du territoire aveyronnais et se déclinant en plan d'actions,
- Communiquer autour du rôle et des missions PMI,
- Conforter les interventions précoces dès la période prénatale,
- Diversifier les modes d'intervention : aller vers, actions collectives,
- Organiser la participation des familles à leur accompagnement : enquêtes de satisfaction, études de besoin,
- Engager une réflexion pour améliorer l'accueil des familles dans nos services,
- Participer au maillage partenarial en matière de soutien à la parentalité pour garantir la cohérence et la complémentarité des actions proposées,
- Renforcer la mobilisation des services du Département pour des actions de prévention.

2 - Les modes de garde petite enfance

- Renforcer la mission d'accompagnement professionnel des assistantes maternelles en activité,
- Travailler avec les relais petites enfance pour informer et soutenir les éventuels candidats à l'agrément ; pour soutenir les projets de création de Maisons d'Assistants Maternelles,
- Organiser des rencontres régulières avec les assistantes maternelles et les candidats à l'agrément,
- Faire un bilan et préciser les modalités de mise en place de la formation pour les candidats ayant échoué à l'agrément,
- Envisager une information grand public sur la profession d'assistante maternelle et sur les Maisons d'Assistants Maternelles, en associant les collectivités locales (communes et EPCI), le service public régional de l'orientation et le service public de l'emploi départemental.

3 - Une Maison des 1 000 premiers jours de l'enfant :

- Organiser l'accueil sur des temps réguliers des parents, de leurs enfants, ainsi que de leur entourage (grands-parents, oncles, tantes, professionnels),
- Sur ces lieux organiser des supports de rencontre adultes–enfants-professionnels : actions collectives ou individuelles, jeux, lecture, activités,
- Organiser des supports d'information sur le développement de l'enfant, accessibles à tous : affiche, flyer,
- Organiser un accueil de premier niveau pour les familles et accompagner l'orientation,
- Favoriser l'intervention de partenaires en les sollicitant au sein de ce dispositif et à travers des appels à initiatives spécifiques à chaque territoire pour être au plus près des besoins des familles (actions d'informations et de sensibilisation, groupe de paroles de parents, ateliers parents-enfants, groupe d'échange de pratiques des professionnels petites enfance...).

4 - Le recrutement et la fidélisation des professionnels de santé :

- Rendre le service de PMI visible auprès des organismes de formation lors des réunions professionnelles de médecins, ou des événements d'accueil des internes organisés par la collectivité. Organiser l'accueil des stagiaires auprès des équipes de terrain,
- Accepter et valoriser les recrutements à temps partiel. Autoriser les vacations en consultation PMI. Réinterroger le mode de gratification,
- Proposer des formations qualifiantes à l'embauche (type pédiatrie, cadre de santé, etc.). Accompagner à la préparation des concours pour titularisation,
- Communiquer autour du projet de service PMI pour faire connaître les spécificités des missions.

5 - Une équipe mobile médico-sociale au sein de la collectivité :

- Permettre des interventions médico-sociales d'évaluation et de soutien auprès des familles en difficultés aiguës ponctuelles avec leurs enfants y compris en dehors de mesure ASE et en dehors d'un contexte d'information préoccupante : difficultés familiales, arrivée d'un enfant, enfant en situation de handicap dans l'objectif d'une évaluation rapide de la situation et d'une intervention visant à prévenir la séparation de l'enfant avec sa famille,
- Permettre des interventions médicosociales auprès des assistants familiaux à leur domicile pour évaluer la situation d'accueil complexe, soutenir l'accueillant, le remplacer quelques heures.

Cette équipe mobile pourrait être composée de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), travailleurs sociaux, professionnels de santé, psychologue et d'un cadre. Elle interviendrait ponctuellement et pour une durée limitée sur l'ensemble du Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6.5 DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

OBJECTIFS

En complémentarité avec la politique jeunesse, soutenir les jeunes, réduire les inégalités, améliorer leur bien-être au quotidien et favoriser leur prise d'autonomie.

NATURE DE L'OPÉRATION

Favoriser l'accessibilité des jeunes à la vie culturelle et artistique, au sport et au loisir : solliciter les dispositifs culture-lien social et sport-lien social pour ce public,

Développer des appels à projets éducatifs pour les jeunes : citoyenneté, participation et investissement des jeunes dans le territoire, prévention contre les addictions,

Mobiliser le Conseil départemental des jeunes pour définir des thématiques et actions de prévention, et pour avis sur les actions proposées en réponses à l'appel à projets éducatifs,

Renforcer la mise en œuvre de la mission des Centres de Planification et d'Éducation Familiale d'intervention collective au sein des collèges et lycées pour la sensibilisation autour de la sexualité et de la contraception, ainsi que pour la sensibilisation à la prévention de la violence dans les relations entre les filles et les garçons,

Organiser, en lien avec les partenaires, des actions de communication et d'information en direction des jeunes et de leurs familles sur la formation, l'emploi et le logement : accès aux droits, orientation, démarches administratives.... Information par les réseaux sociaux, affichages, information collective,

Favoriser, par un accompagnement financier, les interventions de prévention en milieu scolaire auprès des jeunes. Soutenir l'intervention d'associations qui ont pour missions de transmettre et diffuser une culture de l'égalité dès le plus jeune âge, d'enrayer les inégalités et de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, de prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, de promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société,

Nouer des partenariats pertinents pour mieux accompagner les jeunes fragiles et en difficultés.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises.

Les jeunes de 11 à 21 ans.

PARTENAIRES

Associations locales, Maison des Adolescents, Conseil départemental des jeunes, Etablissements scolaires et de formation, santé scolaire, Mission Locale, Comité pour le logement autonome des jeunes, Communes et intercommunalités.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

Pôle Avenir des Territoires

#6.6 VALORISER LE MÉTIER DE « FAMILLE D'ACCUEIL »

65 % des enfants confiés à l'ASE sont pris en charge par les assistants familiaux, un taux plus élevé que la moyenne des Départements. Cette caractéristique aveyronnaise permet une prise en charge de qualité. Elle est toutefois en péril en raison du départ à la retraite de 40% des assistants familiaux.

OBJECTIF

Valoriser le métier de « famille d'accueil » pour préserver cet atout pour le territoire et la qualité de prise en charge des enfants de l'ASE.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agira de poursuivre et de renforcer la stratégie d'attractivité du métier initiée. Les orientations du projet de loi Protection de l'Enfance seront également prises en compte :

- Revaloriser le métier,
- Développer le sentiment d'appartenance des assistants familiaux à la collectivité,
- Organiser le soutien et le relais au domicile des assistants familiaux,
- Organiser le relais des accueils permettant la prise de congés des assistants familiaux,
- Renforcer la formation des assistants familiaux.

BÉNÉFICIAIRES

Les assistants familiaux recrutés par la collectivité, les candidats au métier.
Les mineurs accueillis au titre de la protection de l'enfance.

PARTENAIRES

Partenaires départementaux de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réviser le régime indemnitaire des assistants familiaux et le règlement d'attribution des aides versées aux enfants accueillis (Règlement Départemental des Aides Sociales).

Doter les assistants familiaux d'outils numériques, améliorer leurs conditions d'accueil dans les locaux (places de parking, salles de convivialité et de rencontre pendant les entretiens et visites médiatisées des enfants accueillis ...), newsletter élaborée par une équipe d'assistants familiaux pour les assistants familiaux (informations..., participation des assistants familiaux à l'organisation de leur réunion de service....

Intégration systématique dans le travail pluridisciplinaire.

Mettre en place une équipe mobile de la collectivité (Fiche action prévention) ayant entre autres objectifs de venir en soutien de l'assistant familial à son domicile dans des situations d'accueil complexe ou en remplacement temporaire de l'assistant familial pendant la journée.

Confirmer le dispositif expérimenté en 2021 sur des temps de week-ends et de vacances ayant permis à une dizaine d'assistants familiaux de prendre leurs vacances. Engager une réflexion sur d'autres dispositifs de ce type ou de modèle différents : unités d'accueil de relais.

Proposer des actions de formation aux assistants familiaux mixant les publics (référents ASE, psychologue...) favorisant un développement des compétences et une culture partagée.

Poursuivre les actions engagées dans le cadre de la stratégie d'attractivité du métier : amélioration des conditions d'exercice du métier, valorisation de l'image du métier, démarches pro-actives de recrutement.

Associer les assistants familiaux à l'évolution de leurs conditions de travail et de leurs pratiques : solliciter les assistants familiaux par des groupes de travail et favoriser l'expérimentation de leurs propositions.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité

#6.7 ACCOMPAGNER LES ENFANTS À DIFFICULTÉS MULTIPLES ET LEURS ACCUEILLANTS

OBJECTIFS

Organiser les interventions autour des enfants présentant des difficultés multiples (social, sanitaire, médico-social, délinquance, scolarité).

Garantir la continuité des parcours de ces enfants.

Soutenir, former les intervenants professionnels.

NATURE DE L'OPÉRATION

S'impliquer, avec les partenaires, dans les réponses aux appels à projet de création d'une équipe mobile, Solliciter les initiatives des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à travers les CPOM,

Soutenir les accueillants et plus particulièrement les assistants familiaux par l'intervention d'une équipe mobile de la collectivité à leur domicile,

Développer les partenariats avec le sanitaire et le médico-social,

Favoriser l'inclusion des jeunes dans des dispositifs ordinaires,

Favoriser le recrutement de professionnels aux profils spécifiques pour les équipes d'Aide Sociale à l'Enfance, fidéliser ces professionnels, les former à l'accompagnement de situations complexes et valoriser cette montée en compétence, en lien avec la démarche recrutement,

Recentrer les interventions au titre de l'ASE sur le champ de compétence du Département,

Mettre en place et animer des espaces de concertation pluridisciplinaire et partenariales autour des situations d'enfants à difficultés multiples,

Accompagner les dernières évolutions légales notamment concernant les procédures de délaissement parental.

BÉNÉFICIAIRES

Les familles aveyronnaises.

Les accueillants : assistants familiaux, MECS, lieu de vie et d'accueil (LVA).

Les professionnels intervenant dans la prise en charge des enfants à difficultés multiples.

Les jeunes à difficultés multiples.

PARTENAIRES

Hôpitaux, Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), Centre Medico-Psychologique (CMP), Unité Médico-Psychologique pour Adolescents (UMPA), Agence Régionale de Santé (ARS), Etablissements médico sociaux type Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) et Instituts Médico-Éducatifs (IME), Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Lieux de Vie et d'Accueil (LVA), assistants familiaux, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation Nationale, Conseil de Famille, Collèges, Lycées, centres de formation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Une réponse partenariale à un appel à projet en 2019 pour la création d'une équipe mobile auprès des adolescents n'a pas obtenu de réponse favorable. Une action est déclinée dans le cadre de la Contractualisation Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance pour créer 15 places dédiées aux enfants accompagnées par l'ASE dans le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (dispositif médico-social ambulatoire). L'ARS indique un futur appel à projet pour la création d'une équipe mobile. Au vu des enjeux, il conviendra de se saisir des opportunités de développer les partenariats avec le sanitaire et le médico-social dans l'objectif d'interventions auprès des adolescents à difficultés multiples.

Solliciter les MECS pour une transformation ou une création d'offre d'accueil permettant de garantir l'accueil et la continuité de parcours des jeunes à difficultés multiples. Nous observons que positionner plusieurs accueillants autour d'un même enfant permet de stabiliser la prise en charge et que la mise en place d'accueils séquentiels est un des facteurs de réussite.

Mettre en place un soutien au domicile des assistants familiaux à travers la mise en place d'une équipe mobile (fiche action prévention petite enfance).

Renforcer la concertation et le développement de nos modes d'articulation avec les partenaires.

Solliciter les internats scolaires et notamment ceux du rural pour accueillir certains jeunes (petite unité d'internat avec encadrement de proximité), solliciter les dispositifs locaux type accompagnement à la scolarité, accès aux loisirs, pour permettre aux jeunes une immersion en milieu ordinaire et pour étayer nos dispositifs spécifiques.

Former les professionnels médico-sociaux du Département et des partenaires aux interventions auprès de public en situation de handicap et de trouble de la santé mentale, à la prévention et à la gestion de crise, d'agressivité, de violence.

Développer une stratégie de recrutement et de formation des professionnels d'Aide Sociale à l'Enfance adaptée à ces profils à difficultés multiples.

Penser nos interventions et engagements en respectant notre champ de compétences et ne pas accueillir par défaut de place dans les dispositifs adaptés (médico-social, sanitaire).

Mettre en place des réunions de concertation pluridisciplinaires partenariales autour des situations complexes pour favoriser une responsabilité partagée, des réponses multiples, une analyse pluridisciplinaire.

Mobiliser les Commissions d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC), favoriser une culture partagée avec les partenaires dont le tribunal, envisager l'éventuelle adoption très spécifique de ces enfants parfois en fratrie en lien avec le service adoption et le conseil de familles.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Direction des Ressources Humaines, de l'Hygiène et de la Sécurité



#6.8 PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

OBJECTIF

Améliorer l'accompagnement, la prise en charge et les parcours des Mineurs Non Accompagnés.

NATURE DE L'OPÉRATION

Confirmer les partenariats avec l'État (tribunal et préfecture) concernant les évaluations de minorité et la régularisation de la situation administrative des MNA confiés,

Favoriser l'accès aux soins,

Maintenir un dispositif d'accueil de mise à l'abri et d'accueil des MNA confiés fluide et souple, s'adaptant aux variations de flux, adapté à ce public spécifique,

Accompagner leur montée en autonomie et le parcours socio-professionnel,

Développer des compétences interculturelles de nos professionnels,

Mettre en place la pair-aidance.

BÉNÉFICIAIRES

Les Mineurs Non Accompagnés confiés au Département de l'Aveyron.

PARTENAIRES

État, Tribunal, Préfecture, DDETSPP, Services de santé : hôpitaux, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, Accueillants : MECS, FJT, association, ADEPAPE.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Actualiser nos protocoles d'intervention partenariale et développer des instances de coordination régulières avec les services de l'État et les partenaires.

Confirmer le partenariat avec les associations accueillant les MNA. Garantir une souplesse concernant le nombre de places d'accueil en fonction des flux. Penser à l'accueil de ce public spécifique en développant des outils de communication accessibles à tous : livret d'accueil avec pictogramme, traduction de certaines procédures, explication du quotidien....

Développer des partenariats sur l'accès aux formations, à l'emploi, au logement, à l'autonomie financière de ces jeunes.

Former les référents ASE MNA à l'évaluation de la minorité et à l'interculturalité.

Solliciter les MNA accueillis depuis plusieurs années ou sortants de nos dispositifs pour des interventions d'entraide ponctuelle.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille

#6 EMPLOI ET INSERTION

Depuis la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA), le Département est chef de file des politiques d'insertion.

Pour cela, le Département adopte un programme départemental d'insertion qui recense l'offre et les besoins en insertion et planifie les actions correspondantes, et pour sa mise en œuvre conclut avec les partenaires un pacte territorial pour l'insertion. Ce pacte définit les modalités de coordination des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

La politique d'insertion est déclinée en plusieurs thématiques :

- L'insertion sociale et l'accès aux droits : permettre à chaque personne en difficultés d'avoir un minimum de ressources financières garanties, et pouvoir être accompagnée afin de faire valoir ses droits et d'être insérée dans la société.

Les actions d'insertion sociale sont conduites au quotidien par les services du Département et plus particulièrement au sein des Maisons de Solidarités Départementales,

- L'insertion professionnelle : permettre le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, quel qu'en soit le motif (santé, mobilité, qualification professionnelle...).

Les actions d'insertion professionnelle sont mises en œuvre avec le concours de Pôle Emploi, et les partenaires associatifs dans le cadre de la garantie d'activité,

- L'insertion par le logement : accompagner les personnes en difficultés vers et dans le logement dans des conditions qui permettent à un foyer de vivre convenablement en maîtrisant notamment les dépenses d'énergie.

Ces actions sont conduites par les services du Département ou des opérateurs du logement social à qui nous faisons appel.

La politique d'insertion est également déclinée sous d'autres thématiques comme la lutte contre la pauvreté, la participation à la politique des quartiers prioritaires ou encore l'accompagnement des gens du voyage dans le cadre de schémas ou de conventions spécifiques.

Le programme de la mandature a pour ambition de donner une impulsion sur la politique d'insertion professionnelle, et plus particulièrement de rapprocher l'offre de la demande d'emploi afin d'aider les entreprises en besoin de recrutement à trouver les ressources humaines qu'elles attendent.

Cette impulsion se traduit notamment par la mise en place d'une volonté de réunir les partenaires publics et privés de l'emploi et du recrutement, pour agir auprès des territoires afin d'organiser concrètement la rencontre entre les entreprises qui peinent à recruter, et les chercheurs d'emplois qui ont des difficultés à se faire embaucher.

C'est dans le cadre d'un comité d'orientation pour l'attractivité et le recrutement, et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) mis en œuvre en Aveyron que ces actions seront concrétisées.

Le renouvellement des schémas à partir de 2022, notamment le programme départemental d'insertion, puis le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et enfin le schéma départemental des gens du voyage, traduiront dans leurs programmes et leurs actions cette volonté de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, dans le respect des droits et devoirs pour les bénéficiaires d'une allocation, notamment le revenu de solidarité active, en s'appuyant toujours sur le milieu associatif qui est un acteur de l'insertion particulièrement utile aux personnes qui rencontrent des difficultés.

#6.9 MOBILISATION POUR L'EMPLOI, L'INSERTION ET LE RECRUTEMENT

OBJECTIFS

Autour d'un Comité d'orientation attractivité et recrutement, le Département mobilise, en partenariat avec l'État l'ensemble des acteurs publics et privés de l'emploi et de l'insertion, avec les territoires, pour agir sur les problématiques de recrutement rencontrées par les entreprises, et permettre aux publics en recherche d'emploi ou en insertion de retrouver un emploi.

NATURE DE L'OPÉRATION

Sur la base d'une cartographie des territoires recensant les offres d'emploi, les besoins en recrutement, et le potentiel de personnes employables à l'échelon des intercommunalités, il s'agit d'accompagner les entreprises sur chaque territoire dans leurs démarches de recrutement par des opérations de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 25 ans et personnes en situation de handicap.

PARTENAIRES

État, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'agriculture, intercommunalités, acteurs privés du recrutement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département mobilise les acteurs institutionnels de l'emploi et de l'insertion, ainsi que les acteurs privés du recrutement (notamment les agences d'intérim) et propose sur la base d'une méthodologie de travail partagée, la mise en place d'opérations territoriales de recrutement (ex : job dating) à l'échelon des intercommunalités : États généraux de l'emploi regroupant des initiatives pour concrétiser des recrutements.

Une cartographie précise de l'offre et de la demande d'emploi sera établie à l'échelon de chaque établissement public de coopération intercommunale. Sur la base de cette cartographie, le Département accompagnera par des moyens et de l'ingénierie l'organisation d'opérations de recrutement sur les intercommunalités partenaires. Les opérations évolueront régulièrement, au regard des besoins des territoires.

Le Département adaptera et développera des outils numériques du format l'Aveyron Recrute permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Le Département valorisera par une campagne de communication à destination des demandeurs d'emploi et des publics en insertion, les filières et les métiers souffrant d'un déficit d'image.

Les bénéficiaires du RSA proches de l'emploi, qui sont accompagnés par le Département ou par Pôle Emploi, seront mobilisés dans le cadre de leurs contrats d'insertion pour participer activement à ces opérations de recrutement.

En complément, le Département accompagnera les petites structures (entreprises, associations, collectivités) en mobilisant les outils de l'insertion professionnelle dont il dispose, et notamment le Parcours Emploi Compétence.

La mise en place d'un support d'assistance administrative et juridique (droit du travail, URSSAF) sera développée au sein du Département pour accompagner les petites structures qui embauchent via un Parcours Emploi Compétence (PEC).

Le nombre Parcours Emploi Compétences financé par le Département pourra être réévalué selon les possibilités offertes par la convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour permettre le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA dans le secteur marchand notamment.

Des co-financements européens (FSE, LEADER) seront recherchés pour ces opérations.

CONTACTS/SERVICES RÉFÉRENTS

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion
Pôle Solidarités des Territoires

#6.10 AVEYRON RECRUTE DANS LE MÉDICO-SOCIAL

OBJECTIFS

Accompagner les établissements et services du secteur médico-social face à leurs problématiques de recrutement, au vu des enjeux pour ce secteur relevant des compétences de la collectivité, et du nombre d'emplois concernés (près de 5 000 emplois).

NATURE DE L'OPÉRATION

L'action du Département se déclinera à travers l'animation de plusieurs opérations :

- Un plan d'action partenarial défini suite à une large concertation,
- La mise en place de la plateforme Aveyron métiers de l'autonomie, la candidature de l'Aveyron ayant été retenue suite au dossier coconstruit avec les partenaires,
- La valorisation et la promotion des métiers de l'aide à domicile suite à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Le Département se mobilisera également dans le projet Occitanie Métiers Grand Age (OMEGA).

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes en situation d'insertion professionnelle

Les employeurs du secteur : gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social.

PARTENAIRES

État, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Région, IFSI/IFAS, acteurs de la formation, ordre des Infirmiers
Les gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Plan d'action partenarial concerté : 12 actions mises en œuvre avec l'implication des établissements et services. Une campagne digitale de recrutement sera engagée, des opérations d'accueil et de fidélisation des étudiants de l'IFSI/IFAS seront initiées, des journées de découverte dans les EHPADs seront mises en place. Les établissements seront également accompagnés pour conduire des réflexions sur l'attractivité de leurs métiers et de leurs établissements (marque employeur, groupements d'employeur, ...).

Plateforme Aveyron métiers de l'autonomie : La candidature de l'Aveyron ayant été retenue, le projet de plateforme sera mis en place. La démarche rapprochera, spécifiquement pour ce secteur, les besoins en recrutement des personnes en recherche d'emploi.

La plateforme portera les missions suivantes :

- MESURER les besoins en recrutement des établissements et services médico-sociaux à l'échelle du territoire départemental,
- CAPTER les publics sans emplois, en situation d'insertion ou de reconversion en les sensibilisant à ces métiers,
- MOBILISER les employeurs pour structurer la découverte opérationnelle du secteur,
- IMPLIQUER les employeurs dans les parcours,
- FORMER les candidats à l'emploi dans ce secteur : formations longues/qualifiantes, formations courtes professionnalisantes, formations en alternances, etc,
- ACCOMPAGNER dans l'emploi les nouveaux entrants (tutorat, suivi renforcé par les structures d'insertion),
- FIDÉLISER les salariés sur les métiers de ce secteur.

Elle s'appuiera en priorité sur la mobilisation des dispositifs existants et le déploiement d'actions innovantes.

Valoriser et promouvoir les métiers de l'aide à domicile : Les mesures issues de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences seront poursuivies : rencontres territoriales offres / personnes en recherche d'emploi, appui à la création d'un Groupement d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ) des métiers de l'aide à domicile, valorisation de l'image du métier.

S'investir dans le projet OMéGA (Occitanie Métiers Grand Age) : Ce projet, qui réunit tous les acteurs de l'emploi, comprend des actions autour du recrutement tels que l'augmentation de l'offre de formation pour les étudiants comme les demandeurs d'emploi vers des métiers en tension ; le « contrat recrutement » qui permet de cofinancer l'intervention d'un cabinet RH pour soutenir les recrutements de profils rares, experts, atypiques ou les plus en tension ; le développement des « contrats aidés » (en zone de revitalisation rurale notamment) ; ou encore le recours aux jeunes du service civique (projet «service civique - Solidarité Senior»).

Pour les métiers les plus qualifiés de ce secteur, nous ferons appel également à des publics d'actifs hors Département, que l'Aveyron peut accueillir, et pour lesquels nous mobiliserons tous les atouts de notre territoire (cf. fiche attractivité / Aveyron recrute).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion - Direction de l'Autonomie

Pôle Solidarités des Territoires

#6.11 DROITS ET DEVOIRS DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

OBJECTIFS

Renforcer les devoirs des bénéficiaires du RSA dans l'objectif d'une insertion professionnelle et d'un retour plus rapide vers l'emploi.

Maîtriser la dépense de la prestation RSA.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réviser les procédures d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en les fondant sur l'objectif de reprise d'emploi.

Renforcer la lutte contre la fraude à la prestation RSA et mettre en place une procédure de contrôle interne.

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA.

PARTENAIRES

Référents uniques des parcours d'accompagnement :

- Département : Territoires d'action sociale,
- Pôle Emploi,
- Talenvies, BGE, Espaces Emploi Formation, Humanis, Mission locale,
- MSA, CCAS de Rodez, CIAS Rodez Agglomération, Habitats Jeunes du Grand Rodez, UDAF.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Rendre obligatoire dans chaque contrat d'engagement réciproque l'inscription d'une action d'insertion professionnelle tels que :

- Une action de reprise d'emploi (exemple : intérim, contrat ...),
- Une action d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, association intermédiaire, entreprise d'insertion),
- Une action de formation (formation professionnelle ou savoirs de bases),
- Une période de mise en situation professionnelle (PMSMP),
- Un atelier collectif à visée professionnelle,
- Une action de bénévolat.

En cas de non-respect du contrat, valider des décisions de sanction par les Présidents des Equipes pluridisciplinaires RSA.

Rendre obligatoire dans chaque Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi l'inscription d'une action d'insertion professionnelle :

- Demander à Pôle Emploi d'inscrire dans chaque Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) une action professionnelle,
- Demander de signaler au Département tous les bénéficiaires du RSA qui ne se sont pas inscrits dans une telle démarche afin de trouver les solutions adéquates ou prendre des mesures coercitives,
- Installer une Equipe pluridisciplinaire « PPAE » pour examiner les situations individuelles.

En cas de non-respect du contrat, prendre des mesures de sanction par les Présidents des équipes pluridisciplinaires RSA.

Accélérer les parcours d'insertions créateurs d'entreprise :

- 12 mois maximum,
- Recentrer rapidement vers l'emploi salarié les bénéficiaires pour lequel le projet de création n'est pas viable.

Convoquer les bénéficiaires du RSA susceptibles de sanction ou les équipes pluridisciplinaires pour un rappel des devoirs et des démarches attendues.

Pour appuyer ces actions, un cadre juridique sera défini, et les actions suivantes seront menées :

- Révision du référentiel d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Révision du référentiel parcours d'insertion et notamment le parcours « choix de vie »,
- Spécialisation d'équipes de travailleurs sociaux du Département sur l'insertion socio-professionnelle pour améliorer l'accompagnement proposé.

Pour les bénéficiaires du RSA qui ont des freins qui les empêchent de revenir rapidement vers l'emploi (santé, mobilité, logement, garde d'enfants), continuer à développer des actions ou des programmes permettant de lever ces freins :

- Actions collectives au sein des Territoires d'action sociale (TAS),
- Appel à des partenaires permettant de lever ces freins dans le cadre du programme départemental d'insertion.

Renforcer la lutte contre la fraude à la prestation RSA

Dispositifs existants :

- Contrôles par croisement de fichiers par la CAF et la MSA,
- Contrôles sur place par 2 contrôleurs assermentés de la CAF,
- Contrôles sur pièces de bénéficiaires du RSA, par la CAF et le Département.

Le Département participe depuis 2019 au CODAF (comité départemental anti-fraude), qui permet de relier les signalements avec la justice, l'URSSAF et l'inspection du travail.

Le Département dispose dans ses effectifs d'un contrôleur qui contrôle exclusivement des bénéficiaires du RSA :

- 100 à 120 bénéficiaires du RSA contrôlés chaque année depuis 2016,
- Des indus constatés dépassant 200 000 € depuis 2018,
- Près de 40 amendes administratives prononcées chaque année depuis 2018.

Une réflexion sera engagée pour renforcer le volume de contrôles.

Mise en place d'une procédure de contrôle interne

Une procédure de contrôle interne peut être posée sur le RSA pour vérifier :

- Les délais d'orientation des entrants dans le RSA,
- Les délais de rendez-vous d'accompagnement,
- Le taux de couverture contractuel des bénéficiaires du RSA.

Cette procédure nécessite des moyens pour établir les indicateurs de suivi et de contrôle et mettre en place la démarche d'amélioration continue.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

#6.12 PARTENARIAT ET PROXIMITÉ AVEC LES ACTEURS DE L'INSERTION

OBJECTIFS

Dans le cadre de la mobilisation de l'Aveyron pour le recrutement, initiée par la collectivité, un double objectif :

- Aider les associations qui œuvrent pour le compte du Département à insérer plus efficacement et plus rapidement les bénéficiaires du RSA qui leurs sont confiés,
- Renforcer les méthodes et pratiques de collaboration entre les professionnels de terrain en vue d'améliorer la prise en charge des bénéficiaires du RSA.

NATURE DE L'OPÉRATION

Reposer les objectifs et les résultats attendus en termes d'insertion professionnelle,
Poser une dynamique partenariale plus intense et coordonnée avec les associations partenaires du Programme Départemental d'Insertion (PDI) en s'appuyant sur le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (cartographie de l'offre),

Donner aux associations partenaires accès aux outils de l'insertion professionnelle (Ouiform, PMSMP, PEC ...),

Valoriser financièrement les associations et structures d'insertion selon les objectifs posés et les résultats attendus,

Poursuivre et développer la mobilisation de structures d'insertion pour des contrats de remplacements au sein de la collectivité, à l'image des remplacements dans les collèges,

Développer les clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité,

Encourager la création d'associations d'insertion dans les secteurs géographiques qui en sont dépourvus et notamment :

Espaces Emploi Formation : associations de proximité qui œuvrent pour l'accompagnement socioprofessionnel des publics en insertion, et agissent sur le placement dans l'emploi auprès des entreprises locales,

Chantier d'insertion à Decazeville, projet en cours.

Participer aux appels à projet dans le cadre de la politique de la Ville.

Informersur les offres d'accompagnement disponibles sur le territoire, les structures qui les portent, les interlocuteurs à contacter, les conditions d'accès.

Engager des programmes expérimentaux et innovants dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA et publics en accompagnement social ou professionnel.

PARTENAIRES

Partenaires du Département qui ont le statut de référent unique :

- Espaces Emploi Formation, Humanis,
- BGE, Talenvies,
- Mutualité Sociale Agricole,
- Mission Locale Départementale,
- CCAS / CIAS de Rodez, UDAF, Habitats Jeunes du Grand Rodez.

Autres partenaires qui accompagnent des bénéficiaires du RSA :

- Entreprises d'insertion (2),
- Ateliers et chantiers d'insertion (7),
- Associations intermédiaires (5),
- Autres partenaires du PDI et du SPIE.

Intercommunalités, Communes et CCAS.

Associations locales œuvrant dans le domaine de la solidarité.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Adapter le règlement du partenariat (fiche 24 du RDAS – Règlement Départemental d'Aide Sociale) avec les structures d'insertion et les projets collectifs, revoir les modalités d'intervention, coût fixe et coût variable.

Mettre en œuvre et application ces nouvelles dispositions dans les conventions de partenariat annuelles. Actualiser ou établir les référentiels ou les protocoles pour la mise en œuvre effective d'échanges entre les professionnels des institutions (État, Département, Pôle Emploi, CAMSA, Région) et les acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle (action identifiée dans le protocole de mise en œuvre du SPIE).

Ce protocole de coordination devra proposer :

- Des méthodes et pratiques de collaboration entre professionnels de terrain,
- Des actions communes pour que les professionnels des différents acteurs de l'insertion connaissent les offres d'accompagnement disponibles,
- Des formations transversales,
- Des commissions locales,
- La constitution de réseaux,
- Des accords pour présenter et rendre plus accessible l'offre des autres acteurs,
- Des possibilités de collaboration entre acteurs,
- Des groupes de travail pour partager des constats et des freins chez des personnes en insertion.

Contenu :

- Programme d'action de concertation,
- Calendrier de mise en œuvre.

Ces partenariats se déclineront notamment par 2 nouveaux projets expérimentaux :

SERVICE DE TRANSPORT PAR DES PERSONNES EN INSERTION

La mobilité est un enjeu crucial dans un Département rural et très étendu comme l'Aveyron pour permettre notamment aux personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap d'accéder à la vie sociale, aux commerces et services, aux soins. Des moyens de transport existent mais ils sont souvent inadaptés aux besoins notamment en termes d'horaires ou d'accessibilité.

Organiser un service de transport pour des publics en ayant besoin pour :

- Les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap,
- Les enfants (écoles et lieux de scolarisation ou formation, services accompagnement handicap).

Ce transport est assuré par des personnes en insertion, dans une démarche d'insertion professionnelle, qui ont le permis de conduire, qui seront formées pour la gestion de ces transports et des relations aux usagers et suivies par des associations spécialisées ; et enfin, qui seront rémunérées pour ce service.

Une étude de besoins, préalable à la publication d'un appel à projet, à un échelon territorial ciblé sera engagée.

Ce projet s'appuiera sur une ou plusieurs associations d'insertion (Associations intermédiaires), pour mettre en place et faire fonctionner un service de transport à la demande qui devra faire les démarches de demandes d'agrément et/ou autorisations pour réaliser ces transports.

CRÉATION D'UNE LÉGUMERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ce projet a pour objectifs, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de contribuer aux circuits courts pour les productions aveyronnaises et ainsi au Projet Alimentaire Territorial aveyronnais (cf. fiche action dédiée), et enfin d'œuvrer pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

La légumerie pourrait notamment préparer des fruits et légumes à destination de la restauration collective ; et ainsi intégrer une démarche d'approvisionnement en circuit court.

Une étude de faisabilité sera lancée sur cette thématique et sur un territoire expérimental, avec la mobilisation des partenaires de l'insertion socio-professionnelle (État, Région, Fonds Social Européen, intercommunalités).

A l'issue de l'étude de faisabilité, un appel à projet pourra être lancé auprès des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour la mise en place de la légumerie.

Les 2 porteurs de projets de ces expérimentations pourront solliciter le Département pour un conventionnement relatif à la prise en charge des bénéficiaires du RSA et/ ou un accompagnement aux investissements.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Emploi et de l'Insertion

#6 VIEILLESSE ET HANDICAP

Réaffirmé par la loi NOTRe du 7 avril 2015 comme chef de file des politiques sociales de proximité, le Département place les Aveyronnais les plus fragiles au cœur de ses politiques. Il œuvre pour préserver l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap résidant à domicile ou accueillies en établissement et leur proposer un parcours de vie et une prise en charge adaptée.

Afin d'apporter la réponse la plus efficace possible aux besoins des Aveyronnais tout en respectant leur liberté de choix, le Département s'est doté d'un **Schéma de l'Autonomie 2016-2021** et d'un Schéma de l'aide à domicile 2018-2022.

Ces schémas ont comme fil conducteur de proposer des accompagnements et des prises en charge en adéquation avec le parcours de vie des personnes en renforçant la dynamique partenariale et mettent l'accent sur 4 axes :

- Prévention et anticipation de la perte d'autonomie,
- Adaptation de l'offre aux enjeux et aux besoins,
- Amélioration de la qualité de la prise en charge à domicile comme en établissement,
- Renforcement de la coordination et de l'accompagnement.

Ils réaffirment la priorité du maintien à domicile répondant ainsi aux souhaits de la majorité des Aveyronnais de pouvoir vivre au domicile.

Déployer des innovations et expérimentations afin d'aller plus loin dans l'amélioration des réponses apportées aux personnes en perte d'autonomie tout au long de leur parcours de vie, telles sont les nouvelles orientations que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

Dans le cadre de cette mandature, les ambitions de la collectivité en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap seront notamment les suivantes :

- Encourager l'expérimentation par la création d'une plateforme de prise en charge globale pour faciliter les parcours de vie des personnes âgées,
- Innover pour réunir les conditions d'un maintien à domicile de qualité grâce à une politique de l'habitat favorisant le parcours résidentiel à mi-chemin entre le « tout collectif » et le domicile (accompagnement pour l'adaptation des logements, apport de nouvelles technologies, déploiement de nouvelles formes d'habitat : inclusif, intermédiaire, partagé relevant ou pas du secteur médico-social...), au déploiement de dispositif de relayage, au soutien apporté aux services et aux professionnels ainsi qu'aux aidants qui accompagnent au quotidien les personnes en perte d'autonomie,
- Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées,
- Structurer les parcours en adaptant, soutenant et modernisant les établissements,
- Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap en organisant sur l'ensemble du territoire un accueil de proximité, en renforçant l'accompagnement pour améliorer les parcours des personnes en situation de handicap, avec une approche globale et plus humaine, en poursuivant la transformation de l'offre.

Ces actions poseront le cadre de révision et d'actualisation du schéma autonomie pour les années 2022-2026.

#6.13 EXPÉRIMENTATION PLATEFORME DE PRISE EN CHARGE GLOBALE DES PERSONNES ÂGÉES

L'Aveyron dispose d'un contexte propice au développement d'expérimentations en prise en charge des personnes âgées :

- Un vieillissement important de la population aveyronnaise (27,5% ont plus de 65 ans en 2020), et des besoins en autonomie qui n'auront de cesse d'augmenter dans les prochaines années,
- Un maillage de services et de petites structures de proximité pour la prise en charge sanitaire et sociale de nos aînés,
- Des innovations et expérimentations portées par de nombreux acteurs du secteur sanitaire et du médico-social,
- Un partenariat historique et de qualité avec les acteurs intervenant dans le champs gérontologique, et en particulier avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, avec des capacités à l'innovation et des expertises à encourager, telles que le maillage des points info seniors portés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les associations, l'expérimentation en repérage des fragilités et l'expertise en gérontopsychiatrie.

Notre territoire a donc un contexte propice à l'expérimentation de modèles territoriaux innovants de prise en charge qui pourraient, en cas de bilan positif, être dupliqués. C'est dans ce contexte que nous souhaitons relever le défi de la structuration territoriale des parcours des personnes âgées sur les territoires, du domicile aux structures médicalisées au fur et à mesure du vieillissement et de la montée en charge de la dépendance.

OBJECTIFS

Une volonté politique affirmée pour cette mandature : expérimenter pour faire émerger un nouveau modèle

Expérimenter un modèle innovant de prévention et de prise en charge globale et coordonnée du parcours de la personne âgée de 60 ans et plus adapté à l'évolution de ses besoins, afin de le dupliquer en cas de bilan positif.

L'objectif de la démarche est de structurer, organiser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants à l'échelle du bassin de vie de la personne âgée permettant de définir des parcours de vie au regard de l'évolution de ses besoins en s'appuyant sur les dispositifs innovants et les potentialités offertes par le numérique.

Cette démarche repose sur des objectifs de fond que la collectivité souhaite atteindre :

- La prévention du vieillissement,
- Le recul de la perte d'autonomie,
- La qualité de vie (bien vieillir),
- L'attractivité du territoire pour les seniors.

Cette démarche sera menée en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé, et en concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans la prise en charge des aînés, dont les intercommunalités.

NATURE DE L'OPÉRATION

Une plateforme territoriale support de l'innovation et de la coordination renforcée des ressources locales au service des parcours de vie des personnes âgées

L'expérimentation permettra de construire un continuum de prise en charge entre :

- **Le domicile**, avec l'intégration d'innovations tirées du « virage domiciliaire » et le renfort de l'aménagement de l'habitat pour améliorer le confort et la sécurité du maintien à domicile, dont la domotique,
- **L'habitat intermédiaire** : habitat inclusif, résidences autonomes, résidences services...,
- **Les EHPAD** avec une approche modernisée : EHPAD « centre de ressources », EHPAD « hors les murs » et EHPAD « de demain » sur le volet architectural.

L'expérimentation portera sur :

- Une **coopération renforcée** des acteurs locaux du domicile et des hébergements sur les territoires, pour améliorer les parcours et assurer une prise en charge globale,
- Une **combinaison d'innovations et d'expérimentations** permettant de moderniser les prises en charge et d'améliorer les parcours notamment par les possibilités offertes par le numérique.

Elle proposera notamment :

- La **gestion complète des EHPAD par le Département**, dont le cadre législatif nécessite une évolution, pour contribuer, par cette innovation, à la définition de l'EHPAD de demain en matière de gestion de proximité. Cette gestion prendrait en compte également la maîtrise d'ouvrage des réhabilitations lourdes,
- Le positionnement du **Département en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif**,
- La définition de **parcours de soins de la personne âgée en coordination avec l'ensemble des acteurs santé et de l'accompagnement médico-social du territoire concerné**,
- La **mise en place de dispositifs de prévention de la dépendance et de repérage de la fragilité**,
- Des **solutions innovantes et numériques** notamment sur l'accès à l'information et aux services de proximité, sur l'adaptation et la sécurité de l'habitat via la domotique et la téléassistance, et permettre le suivi de la santé via les téléconsultations, la télémédecine, et la coordination des professionnels médico-sociaux intervenants dans le parcours de la personne âgée (cahier de liaison numérique, dossiers numériques de usagers suivis par la plateforme).

La gouvernance du dispositif sera également définie dans l'expérimentation : la plateforme devra s'appuyer sur une organisation permettant de piloter la démarche au niveau territorial, d'assurer le fonctionnement de la plateforme et d'animer les travaux des partenaires locaux engagés dans la démarche.

Le pilotage stratégique de ce projet sera conduit au niveau départemental, au sein d'une instance réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, dont l'Agence Régionale de la Santé pour le volet sanitaire.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et partenaires de leur prise en charge.

PARTENAIRES

Acteurs de l'action sanitaire et médico-sociale en direction des personnes âgées, dont notamment : ARS, SAAD, SSIAD, EHPAD, Résidences autonomes, Résidences Services, Points Info Senior, Maisons de Santé, Hôpitaux, Dispositif d'Appui à la Coordination, Mairies, CCAS, intercommunalités, association œuvrant sur la vie sociale des personnes âgées, Aveyron Habitat, Oc'Teha, associations caritatives, etc.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Des territoires expérimentaux aux caractéristiques différentes

Plusieurs territoires d'EPCI ont été identifiés pour mener cette expérimentation :

- Communauté de communes Pays Ségali,
- Communauté de communes Monts, Rance et Rougier,
- Communauté de communes Conques-Marcillac,
- Ouest Aveyron Communauté,
- Communautés de communes Lézou-Pareloup et Pays de Salars,
- Rodez Agglomération.

Une concertation sera menée sur chaque territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour présentation du projet et recueil de leur adhésion.

Méthodologie de l'expérimentation

La première phase de l'expérimentation, d'une durée d'un an, aura pour objectif de coconstruire le projet de plateforme avec les acteurs et les usagers des territoires concernés, avec une méthodologie de design de service. Cette large concertation mobilisera l'ensemble des acteurs du champs sanitaire et social œuvrant pour la prise en charge des personnes âgées ainsi que les collectivités locales.

Il sera fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée pour définir l'ensemble du dispositif ainsi que le modèle juridico-économique.

Ensuite, l'expérimentation sera conduite sur une durée de 3 ans. Outre la création et l'animation de la plateforme, la démarche permettra de déployer sur le territoire plusieurs innovations numériques ou de prise en charge des aînés, qui contribuent à la modernisation et à l'amélioration des parcours.

Une évaluation sera menée lors de la dernière année d'expérimentation. En cas de bilan positif, la généralisation du modèle expérimenté pourra être envisagée.

Appel à co-financements

Des co-financements seront sollicités auprès des partenaires pour conduire cette innovation (Ministère des solidarités et de la santé/ministère chargé de l'autonomie, CNSA, Banque des territoires, Agence Régionale de santé d'Occitanie, organismes de sécurité sociale et caisses de retraite...).

Le Ministère délégué en charge de l'Autonomie auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé soutient ce projet qui préfigure un véritable « Service Public de l'Autonomie ».

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie s'est d'ores et déjà positionnée positivement sur cette expérimentation. Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir un **contrat de gouvernance partagée** de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.14 MAINTIEN À DOMICILE : INNOVER POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE

OBJECTIF

Politique du maintien à domicile : renforcer et innover pour améliorer la prise en charge.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Encourager les mutualisations des associations d'aide à domicile

2. Déploiement d'un dispositif de relayage (forme de baluchonnage) : expérimenter le dispositif Bulle d'Air. Le diagnostic réalisé par le Département en 2019 a confirmé que les aidants ont besoin d'aide. En effet, ceux qui se sont exprimés dans le cadre de l'enquête par questionnaire et à l'occasion des entretiens collectifs ont majoritairement fait part d'un besoin de répit, non seulement en semaine le temps d'un accueil de jour ou de répit, mais aussi le temps d'un week-end ou d'une période plus longue.

Le relayage est considéré par les aidants interrogés comme une solution à envisager, à condition que le recours à ce service soit financièrement accessible.

Cette aide au répit à domicile est un dispositif qui pallie l'absence temporaire d'un aidant. Elle s'adresse à des personnes en perte d'autonomie pour lesquelles le changement d'environnement causerait une désorganisation importante et engendrerait une perte de repères.

L'ADMR a été retenue par la MSA pour porter le dispositif Bulle d'Air sur le Département.

3. Proposer des formations pour valoriser le métier d'aide à domicile

Action mise en œuvre dans le cadre du plan d'action « l'Aveyron recrute dans le médico-social ».

4. Valoriser et reconnaître le rôle du proche aidant

Dans un contexte de hausse des tarifs d'intervention des services à domicile, au vu du faible niveau de revenu moyen des personnes âgées aveyronnaises, une réflexion sur le ticket modérateur pour les interventions au titre de l'APA sera engagée afin de limiter le reste à charge.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap et leurs aidants.

PARTENAIRES

SAAD - MSA – ADMR – CPAM- Caisses de retraites complémentaire, Région, Pôle Emploi, DREETS, Missions locales, ARS, OPCA, organismes de formation en Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Accompagner les rapprochements, mutualisations et regroupements des SAAD pour limiter les zones de tension et améliorer la continuité de service dans le cadre des CPOM.

- Favoriser les expérimentations de mutualisation de fonctions supports, de pool de remplacements, de flottes de véhicules,
- Identifier les éléments objectifs permettant de définir un territoire d'intervention optimal, d'assurer la pérennité et la continuité de prise en charge par les services,
- Étudier les nouvelles demandes d'autorisation en prenant en compte les constats sur les zones de tension et les critères de référence pour la pérennité du secteur,
- Accompagner les SAAD dans la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- Accompagner les SAAD pour les mutualisations sur les fonctions supports, les remplacements, les achats par exemple ; et pour les démarches de fusions ou regroupements qui permettent d'atteindre des tailles suffisantes pour être à l'optimum de gestion,
- Les indicateurs de gestion seront renforcés dans le cadre des futurs CPOMs, et les SAAD accompagnés pour optimiser leur gestion et leur performance,
- Engager une réflexion pour structurer un appui technique.

2. Relayage : intégrer le recours possible au dispositif dans les plans d'aide APA – PCH.

Dans ce cadre, proposer les modalités de prise en charge pour réduire le reste à charge des bénéficiaires : Étudier la possibilité de payer directement au service mandataire les heures réalisées sur la base d'un tarif à définir ou de reverser au bénéficiaire.

Accompagner les usagers vers ce dispositif : informer les équipes médico-sociales en charge des évaluations (travailleurs sociaux du Département, MDPH) et les partenaires (SAAD, PIS, Tuteurs...).

Évaluer, en lien avec les partenaires, le fonctionnement du dispositif et réfléchir, si opportun, aux conditions de son développement sur l'ensemble du territoire.

3. Poursuivre la professionnalisation des intervenants et l'adaptation de leurs compétences aux nouveaux besoins :

- Recenser les besoins de formation des différents SAAD et identifier les besoins partagés,
- Travailler avec les OPCO (Uniformalion, CNFPT, AGEFOS PME, etc.) sur la possibilité de financer une formation commune,
- Participer aux travaux de la Région sur la formation professionnelle dans le secteur médico-social pour relayer les besoins des SAAD du Département,
- Mettre en place des temps de partage de pratiques entre SAAD sur les besoins de formation, les outils d'élaboration des plans de formation,
- Accompagner les SAAD dans la mise en place de formations pour les encadrants (éventuellement mutualisées entre plusieurs SAAD du Département).

Accompagner les SAAD dans la création d'un groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) (cf. action « Aveyron recrute dans le médico-social »).

4. Mettre en œuvre un Plan d'actions en faveur des aidants :

- Structurer une politique départementale de soutien aux aidants non professionnels : créer des instances de pilotage et d'animation et développer une communication en direction des aidants ciblée, afin de mieux informer les aidants et de renforcer la structuration du réseau de partenaires ; élaborer une politique de mobilité solidaire ; lever les freins au recours à l'accueil temporaire,
- Améliorer l'accompagnement aux aidants de personnes en situation de handicap : mettre en place un primo accueil efficient en lien avec les projets de création d'antennes de la MDPH ; améliorer la prise en compte des besoins des aidants dans les plans de compensation ; développer des programmes et outils de soutien pour les aidants non professionnels ; promouvoir les actions favorisant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- Impulser et soutenir des actions de proximité en faveur des aidants : soutenir la création de structures de ressources en proximité ; étudier la création de dispositifs mobiles ; expérimenter le dispositif de relayage ; susciter la prise de conscience du rôle d'aidants,
- Réorganiser et renforcer l'offre de répit territoriale, afin d'optimiser les outils déjà existants et les rendre plus accessibles aux aidants et à leurs proches,
- Soutenir des projets innovants, afin de pouvoir diversifier l'offre en matière d'aide aux aidants.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.15 POLITIQUE DE L'HABITAT POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIFS

Mettre en place une politique en faveur de l'habitat intermédiaire et/ou partagé, médico-social (résidences autonomie) ou pas (résidences services, habitats inclusif et intermédiaire, habitat adapté aux personnes âgées), avec notamment l'objectif de redynamiser nos centres bourgs.

Améliorer les conditions du maintien à domicile.

NATURE DE L'OPÉRATION

Développer une réponse innovante dans le cadre du parcours résidentiel, à mi-chemin entre le « tout collectif » et le domicile.

À cette fin, le Département se positionne en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif. Le Département déploiera cette compétence notamment dans le cadre de l'expérimentation de la plateforme de parcours global de la personne âgée.

Le Département préconisera que toute étude liée à l'habitat (schéma directeur, étude préalable à une opération) menée par une collectivité ou un bailleur social, intègre un volet sur l'habitat inclusif, l'habitat intermédiaire ou adapté aux personnes âgées. Il engagera en son sein des réflexions sur ces sujets et l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

Cette approche sera déclinée dans le cadre de l'expérimentation autour du parcours de la personne âgée. Aveyron Habitat et les autres bailleurs sociaux du territoire seront mobilisés pour concrétiser des projets habitat en direction de ces publics.

Au-delà des interventions directes, le Département poursuivra son intervention en garantie d'emprunt auprès des bailleurs sociaux dont le siège social est dans l'Aveyron, dans la limite de 50% du montant du prêt souscrit.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées et personnes en situation de handicap.

PARTENAIRES

Communes et intercommunalités – État (CNSA) - ARS - Membres de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif- bailleurs sociaux, dont notamment Aveyron Habitat – collectivités - MSA (label MARPA, le cas échéant).

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Habitat inclusif

- Dresser l'état des lieux de l'existant et des projets d'habitat inclusif en sollicitant les associations locales, les collectivités, les CCAS, les services historiquement compétents en la matière : services du Département, de l'État, Délégation départementale ARS,
- Programmer et organiser, en concertation avec les acteurs, une offre territoriale d'habitat inclusif relevant d'un repérage partagé des besoins par le Département et la MDPH favorisant la mixité des publics,
- Présenter cette programmation à la conférence départementale des financeurs de l'habitat inclusif,

- Favoriser le développement des logements adaptés aux personnes dépendantes par les bailleurs sociaux ou par des structures privées devant se situer dans des lieux proches des commerces et services du quotidien. Réfléchir à la possibilité d'apporter un soutien financier à l'investissement pour ces projets,
- Inscrire et ouvrir un droit individuel à une prestation d'aide à la vie partagée (AVP) dans le règlement départemental d'aide sociale et conventionner avec la CNSA pour sa mise en œuvre,
- Intégrer dans le RDAS les conditions de mutualisation des prestations individuelles (APA-PCH) pour apporter aux bénéficiaires qui le souhaitent des possibilités de financer des services collectifs complémentaires.

2. Habitat intermédiaire

- Créer ou pérenniser des places de logement évolutif de transition dans le cadre, le cas échéant, des établissements médico sociaux (transformation de l'offre d'hébergement pour les personnes en situation de handicap par exemple, établissements pour personnes âgées hors les murs),
- Accompagner les porteurs, notamment les collectivités locales, en partenariat avec Aveyron Ingénierie dans l'élaboration et la définition de leurs projets (résidences services, foyers intergénérationnels ...)

3. Résidences autonomie et résidences services

- Renforcer l'analyse des besoins sociaux de chaque territoire, dans le cadre des études territoriales menées par les collectivités ou les acteurs du champ des solidarités,
- Réaliser un diagnostic global sur les besoins en résidences autonomie sur le territoire, et, le cas échéant, lancer des appels à projet,
- Faire un état des lieux des résidences services et réfléchir aux conditions d'accompagnement pour ce type d'offre qui ne relève pas de la compétence du Département (hors champs d'application du code de l'action sociale et des familles),
- Étudier les possibilités de financement des actions d'animation, de prévention, d'isolement, de repérage de la fragilité par la conférence des financeurs et les projets de territoire.

4. Adaptation de l'habitat au vieillissement

- Développer la prévention en matière d'adaptation de l'habitat pour prévenir la perte d'autonomie,
- Mettre en place, en lien avec les partenaires, un service mutualisé d'expertise en adaptation de l'habitat des personnes en perte d'autonomie en vue d'une approche globale (analyse des besoins au domicile par un expert indépendant),
- Intégrer les packs domotique dans l'offre d'adaptation du logement (cf. fiche action domotique),
- Inciter les bailleurs sociaux et les collectivités, dans le cadre des opérations d'habitat (réhabilitation ou constructions neuves), à intégrer des logements adaptés au vieillissement dans celles-ci : une réflexion sera engagée sur les modalités d'intervention du Département.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.16 SOUTENIR ET MODERNISER LES EHPAD

OBJECTIF

Soutenir et moderniser les EHPAD pour améliorer les conditions de prise en charge

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Plan de rénovation :

Le Département intervient pour garantir, à hauteur de 50% maximum, les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- Dont le maître d'ouvrage est une personne morale de droit public ou de droit privé associatif ayant son siège social en Aveyron,
- Pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation des établissements relevant de la compétence du Département,
- Et dont l'établissement est implanté en Aveyron.

Ses programmes d'aide à l'investissement (Programme Départemental d'Équipement Social-PES, et Programme exceptionnel) permettent d'apporter une aide financière à l'investissement pour les établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées sous forme de prêt sans intérêt, en complément des aides accordées par la CNSA dans le cadre des programmes annuels d'investissement élargis dans la cadre des mesures du Ségur de la Santé. Les établissements du Département pourront ainsi bénéficier d'aides financières dans le cadre d'opérations de reconstruction ou de réhabilitation (une dizaine d'établissements concernée ce jour).

2. Assurer une gestion plus locale des établissements pour personnes âgées, EHPAD notamment, via le programme expérimental parcours PA : Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir **un contrat de gouvernance partagée** de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

3. Encourager le rapprochement entre les petits EHPAD pour mutualiser certaines fonctions supports. De nombreux EHPAD du Département sont des établissements de petite taille et ont des difficultés à structurer leurs fonctions supports.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées accueillies en EHPAD.

PARTENAIRES

ARS, EHPAD, association gestionnaires, collectivités et CCAS.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

1. Plan de rénovation

- Conforter la mobilisation d'Aveyron Ingénierie pour être au plus près des besoins d'accompagnement des projets d'offre pour personnes âgées et en situation de handicap le cas échéant,
- Accompagner des porteurs par les services du Département dans la définition des projets, en vue notamment de faire évoluer le contenu de l'offre (lien domicile, « EHPAD de demain », etc),
- Engager une réflexion sur la refonte des programmes d'aide à l'investissement actuels du Département : Programme d'Equipement Social et Programme Exceptionnel, afin de les adapter aux besoins des porteurs de projet pour garantir la réussite des opérations,
- Engager également une réflexion sur l'évolution du prix de journée plafond aujourd'hui fixé à 60€, tout en maintenant l'objectif de maîtriser le reste à charge des usagers vu les niveaux de retraite en Aveyron. En effet, il devient difficile pour les porteurs de projet de le respecter compte tenu de l'évolution des coûts de la construction et des coûts de fonctionnement.

2. Dans l'attente d'un cadre législatif permettant d'expérimenter la gestion complète EHPAD par le Département, nous proposerons à l'ARS et à la CNSA de définir un contrat de gouvernance partagée de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

3. Soutenir financièrement et techniquement les initiatives de rapprochement via notamment les CPOM, les projets et /ou à l'occasion des changements de gouvernance.

- Accompagner les établissements à s'interroger sur les choix organisationnels qui leur permettraient de mieux répondre aux besoins du territoire et d'améliorer le service rendu aux usagers. Leur donner des outils leur permettant d'approfondir leur réflexion, en s'appuyant notamment sur les données issues de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance) ou des diagnostics CPOM, et de se projeter vers un nouveau positionnement sur leur territoire,
- Inciter les regroupements d'établissements et services médico sociaux à structurer leurs fonctions RH. Les inciter également à envisager d'autres types de mutualisations visant à la fois à dégager des économies, à consolider l'offre à proposer aux PA/PH (achat, formation, logistique, finances, etc.), et enfin à renforcer l'attractivité des structures face aux problématiques de recrutement,
- Réfléchir à la mise en place d'une cellule d'ingénierie sociale qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la création d'une Maison Départementale de l'Autonomie en lien avec l'action « Encourager les mutualisations des associations d'aide à domicile ». Celle-ci aurait vocation à apporter un appui technique spécifique sur ces questions de rapprochement.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6.17 CONFORTER ET DÉVELOPPER LE DISPOSITIF DE COORDINATION DES PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES

OBJECTIF

Développer et consolider les outils-démarches pour garantir un accompagnement adapté aux personnes âgées.

NATURE DE L'OPÉRATION

Maintenir et conforter le dispositif « Point info seniors ».

BÉNÉFICIAIRES

Personnes âgées de 60 ans ou plus et leur entourage, partenaires intervenant auprès de ce public, élus locaux.

PARTENAIRES

Les gestionnaires des Points Info Séniors (associations et/ou intercommunalités).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Réaffirmer le principe de conventionnement avec les intercommunalités

1. Atteindre la couverture totale du Département

Actuellement 91% du Département est couvert par un Point info seniors conventionné.

- Impulser la démarche avec les territoires non couverts (communauté de communes du Pays Rignacois et celle du Grand Figeac pour les 6 communes concernées),
 - Réimpulser la démarche avec la communauté de communes de Pays de Salars et avec celle d'Aveyron Bas Ségala Viaur,
- Programmer des réunions avec les élus et les services des communautés de communes et du Département : appui technique pour la présentation du dispositif.

2. Adapter les conventions de partenariat

- Pour les territoires concernés, fixer l'implication des Points Info Sénior dans l'expérimentation des plateformes territoriales de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées,
- Revoir le contenu afin d'améliorer la cohérence et la coordination avec les travailleurs sociaux du Département,
- Revoir les modalités de financement,
- Organiser des réunions des président(es) pour présenter la nouvelle convention et recueillir leur avis/attentes.

3. Impulser/accompagner la reprise par les intercommunalités concernées des 6 Points info seniors portés par des associations

- Programmer des réunions avec les élus et les services des intercommunalités et du Département, leur apporter un appui technique pour la présentation du dispositif.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie

#6. 18 AMÉLIORER LA RÉPONSE DE PROXIMITÉ AUX USAGERS EN SITUATION DE HANDICAP

OBJECTIF

Déployer des moyens et des réponses de proximité pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Créer des antennes pour la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) pour garantir un accueil territorial de proximité.
2. Renforcer le suivi de l'accompagnement relatif à l'accès aux droits et la mise en œuvre des décisions prises par la MDPH.
La MDPH, guichet unique d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap, est en charge de l'accueil, de l'information et de l'évaluation des besoins de compensations du handicap. Elle est chargée de l'accompagnement de la personne en situation de handicap dans l'accès aux droits, mais le suivi de la mise en œuvre des décisions qu'elle prend relève de la compétence de ses différents partenaires (Éducation Nationale, Service Public de l'Emploi, Etablissements et Service, CAF, Département au sein des Maisons des Solidarités Départementales).
3. Poursuivre la transformation de l'offre afin de l'adapter à l'évolution des besoins et d'améliorer les réponses notamment pour les personnes qui présentent des troubles autistiques.
4. Imaginer des modes d'accueil alternatifs selon les profils des enfants, sur une période limitée.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes en situation de handicap et leurs aidants.

PARTENAIRES

CCAS, France Services, Associations de personnes en situation de handicap, ARS, Éducation Nationale, CAF, Service Public de l'Emploi Départemental, Associations gestionnaires d'établissement.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

1. Mettre en place des permanences de proximité, en partenariat avec les acteurs locaux, dont notamment les Maisons des Solidarités Départementales, les CCAS, les France Service.
 - Former les professionnels mobilisés sur ces points d'accueil au handicap, aux modalités d'accès aux droits,
 - Désigner un référent handicap par territoire au sein de la MDPH et/ou dans chaque MSD,
 - Faciliter les prises de rendez-vous via le site RDV Solidarité

2. La MDPH peut agir sur l'accompagnement qu'elle apporte aux personnes en situation de handicap en veillant à :
 - Optimiser les délais de traitement des demandes et rendre efficaces les échanges avec les partenaires,
 - Rendre plus lisible le système des prestations et communiquer autrement,
 - Garantir la participation effective et l'information des personnes par le renforcement de leur participation :
 - Création de comités d'usagers,
 - Développement de la pair aidance : intégrer les sujets d'autodétermination, de participation et de pair expertise dans la formation des professionnels et l'information aux membres de la CDAPH.
 - Amplifier la mesure de satisfaction de la MDPH et poursuivre la démarche engagée pour améliorer la qualité de service,
 - Maintenir sa mobilisation autour des démarches Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), communauté 360 pour les situations complexes ou en risque de rupture.

Pour améliorer le suivi et l'accompagnement global des personnes en situation de handicap, une réflexion sera également engagée sur la mobilisation des travailleurs sociaux du Département basés au sein des Maisons des Solidarités Départementales.

3. Transformation de l'offre d'hébergement

Engager une réflexion avec les gestionnaires d'établissements pour recomposer l'offre existante dans une logique de « panier de service » évolutif en fonction de l'intensité de l'accompagnement nécessaire et de l'intensité du handicap qui permette de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

→ Prise en compte des besoins en matière d'autisme

- Réaliser un diagnostic avec l'ARS et l'ensemble des partenaires sur la situation en Aveyron puis définir ce qu'il est possible de faire en matière de prise en charge des enfants et de l'aide aux familles,
- Travailler en partenariat avec les associations représentant les familles pour mieux définir les besoins,
- Informer les familles sur les possibilités d'accueil dans les centres de loisirs et les structures petites enfance en lien avec les actions prévues dans le cadre du schéma départemental de service aux familles piloté par la CAF et plus particulièrement du dispositif plan action handicap,
- Améliorer la formation des assistants familiaux, des TISF,
- Valoriser l'action du Département en faveur de l'autisme : volet hébergement de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) pour personnes atteintes de troubles autistiques à Saint-Geniez d'Olt (ouverture fin 2021 : 9 places au 1^{er}/11/2021, 11 places en 2022).

4. Imaginer des modes d'accueil alternatifs selon les profils des enfants, sur une période limitée

Les établissements médico sociaux qui accueillent des enfants en situation de handicap n'assurent pas de prise en charge les week-ends et pendant la totalité des vacances scolaires. Les parents de ces enfants ou les familles d'accueil ont besoin, en fonction des profils des enfants, d'avoir des accueils relais et d'être soutenus.

Les actions suivantes seront engagées :

- Mettre en place un groupe de réflexion avec l'ARS en charge du pilotage des dispositifs pour les enfants afin d'étudier la possibilité de maintenir sur le Département l'accueil au sein des établissements médico sociaux pendant les temps de vacances scolaires,
- Informer les familles sur les possibilités d'accueil dans les centres de loisirs en lien avec les actions prévues dans le cadre du schéma départemental de service aux familles piloté par la CAF et plus particulièrement du dispositif plan action handicap,
- Participer à l'élaboration d'un diagnostic partagé avec les partenaires sur le besoin d'accueil alternatif,
- Étudier la possibilité de créer une équipe mobile départementale venant en soutien des parents dans les familles, auprès des familles d'accueil et des différents lieux de vie de l'enfant (école...).

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités Humaines - Direction de l'Autonomie